Décembre 2024

SANCTUS MAIXENTUS
HISTOIRE ET PATRIMOINE

Numéro 9

Edito

2024 se termine et nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.
Nous restons à votre écoute pour des sujets qui vous tiendraient à cœur.

Benoit et Christelle Sancé

NOUVEAU SIÈGE SOCIAL POUR L'ASSOCIATION SANCTUS MAIXENTUS

L'association Sanctus Maixentus est heureuse de vous annoncer son changement de siège social. Désormais, elle est officiellement installée au 19 rue Calabre, à Saint-Maixent-l'Ecole. Située dans la ville haute, la petite maison double en profondeur offre une façade très simple. Elle est typique des maisons populaires de la ville.
Les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage ont un linteau en arc délardé, ce qui permet de faire rentrer davantage de lumière. Il en est de même de la porte. Nous avons là une construction typique qui s'étale de la seconde moitié du XVIIIe siècle au début du XIXe siècle. Un petit soupirail, à gauche de la maison éclaire et aère la cave. Il atteint presque le bas de la fenêtre tant celle-ci est basse.
Le comble, largement éclairé par une ouverture, accueille un grand grenier traversant.
Une ancre à tirants dite "en X" consolide la façade du côté gauche. Ce type d'objet peut, sur les maisons bourgeoises par exemple, être un élément décoratif mais il s'agit bien là de solidifier le mur. Celle qui est présente dispose d'un écrou, ce qui permet de la dater du XIXe siècle – première moitié du XXe siècle.
Voilà pour la façade. Cette maison et son histoire vous seront présentées au fil des numéros du petit journal.

SOMMAIRE

Cas de rage dans la ville (1893)
Histoire d'un document
Histoire de justice (1734)
Patrimoine : Le clocher de l'église abbatiale
Enigme
La porte Châlon : un lieu à redécouvrir
La place Amussat
Patrimoine : ouverture du parcours de la tour de l'Horloge

Sanctus Maixentus
Histoire et patrimoine

Sanctus Maixentus association loi 1901

Société historique et archéologique du Val-de-Sèvre
Assemblée générale

Dimanche 19 janvier 2025
14 heures 30
Logis Chauray

Société historique et scientifique des Deux-Sèvres
Conférence

Philippe RIDOUARD

Le destin de Charlotte, afro-caribéenne à Saint-Maixent (1764-1820)
Mercredi 18 décembre 2024, 18 heures médiathèque de Niort

Société historique et scientifique des Deux-Sèvres
Conférence

Benoit SANCE

Vivre avec le refroidissement climatique : l'année 1709 dans la France de l'Ouest
Mercredi 19 février 2025, 18 heures, médiathèque de Niort

CAS DE RAGE DANS LA VILLE

Le 29 avril 1893, dans l'après-midi, un chien errant mord quatre autres canidés dans la rue Châlon et à la Porte Châlon. Le même jour, en fin de journée, le chien entre dans la ferme de la Minée et attaque le chien de Louis Caillaux. Il est poursuivi par deux paysans jusque dans la cour d'une ferme de Saugé (Saivres). Il mord le chien de la maison avant d'être tué à coups de bâton. Le maire de Saivres fait enterrer l'animal. Son autopsie ultérieure confirme que ce chien était atteint de la rage. Mais aucune transmission à l'homme n'est signalée.

En 1902, on craint pour Aristide Simonnet qui est âgé de 18 ans. Il a été mordu par un chien à Prailles, le 13 janvier, vers 7 heures du matin. Aumonier, docteur vétérinaire à Celles-sur Belle autopsie l'animal : il souffre d'hydrophobie. C'est donc un chien enragé.

La victime est envoyée à Paris pour bénéficier d'un traitement antirabique à l'Institut Pasteur. Mais cela coûte cher. Un élan de solidarité se met en place. La préfecture des Deux-Sèvres prend à charge le transport par le train entre Saint-Maixent et Paris. Le préfet sollicite la mairie pour le paiement des frais de séjour à l'hôtel Suarez qui s'élèvent à 4 francs par jour pour une période prévue de 15 jours.

ETABLISSEMENT HOSPITALIER
pour les personnes
QUI VIENNENT SUIVRE
LE TRAITEMENT
contre la rage

Façade de l'Institut — Salle des Inoculations

GRAND HOTEL DE L'INSTITUT PASTEUR

8, Rue Edmond Guillout, à côté du N° 45, Boulevard Pasteur
(*Anciennement Boulevard de Vaugirard, en face la rue Dutot*) Paris

Cet établissement spécialement aménagé pour cette clientèle, se compose de plusieurs corps de bâtiment, peut recevoir des personnes de toute condition et est approuvé et tarifé à cet effet.

Chambres et pensions depuis 4 fr par jour - Enfants au-dessous de 12 ans, selon l'âge

LE DIRECTEUR, M. SUAREZ, PARLE LES LANGUES ÉTRANGÈRES

Les personnes qui veulent s'éviter de nombreux inconvénients doivent télégraphier le train par lequel elles arriveront "SUAREZ, HOTEL PASTEUR PARIS". Alors la voiture de l'Etablissement les attendra gratuitement à la gare, et le prix du télégramme leur sera remboursé.

Paris Imp Pauvert 7 & 9 Fossés-St Jacques

Hôpital de l'institut pasteur (1902)

Finalement, le jeune Simonnet est logé 18 jours à l'hôtel de Provence tenu par Bergognon. Le 4 février, le patient sort de l'Institut Pasteur. C'est la commune qui prend en charge les frais. La municipalité prend une délibération le 5 juillet pour éviter la divagation des chiens errants : « Il est enjoint à tous possesseurs de chiens, jusqu'à nouvel ordre, d'avoir à les tenir à l'attache ou à les renfermer et à ne les laisser sortir que tenus en laisse ou solidement muselés ». Tout animal circulant sans collier d'identification de son propriétaire est immédiatement abattu et sinon, mis en fourrière jusqu'à la récupération par son maître. Malheureusement, en avril 1906, un nouvel incident se reproduit quand Hortense Cousson, domestique, est mordue par un chien inconnu. Elle survit à cette morsure puisqu'elle épouse en 1910 à Sanxay, Eugène Alfred.

GÉNÉRALITÉ DE POITIERS.

SUBDELEGATION

PAROISSE

CONGÉ ABSOLU.

TROUPES PROVINCIALES.

DE PAR LE ROI.

ANTOINE-FRANÇOIS-ALEXANDRE BOULA DE NANTEUIL, Chevalier, Seigneur de Morsuil, Saint-Clair, Lignères, Saint-Denis, la Grange-Dumont, Montreuil-lès-Meaux, Truet, Chermont & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Conseiller honoraire en sa Cour de Parlement de Paris, Intendant de Justice, Police & Finances, Commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en la Généralité de Poitiers.

Nous certifions à tous ceux qu'il appartiendra, que le nommé Soldat provincial du tirage de l'année mil sept cent quatre-vingts-neuf, pour la Paroisse de Subdélégation de, natif de, en la Province de, Juridiction de, âgé de ans, de la taille de cinq pieds pouces lignes, cheveux

a eu son congé absolu; au moyen de quoi, & conformément à l'article 11 du titre X de l'Ordonnance du 1.er décembre 1774, nous ordonnons que ledit jouira de l'exemption de Taille pendant un an; & s'il se marie dans le cours de ladite année, il jouira de la même exemption pendant deux autres années: laquelle exemption aura lieu tant pour la Taille industrielle que personnelle, pour les biens propres, ou pour ceux qui lui viendroient du chef de sa femme; & dans le cas où il prendroit, pendant ledit temps, des fermes ou exploitations étrangères, il jouira pendant une année de plus, de l'exemption de Taille, ainsi qu'il est expliqué ci-dessus; desquelles exemptions, il ne jouira néanmoins qu'à la charge de représenter la présente Ordonnance au moment de son arrivée, & dans la quinzaine au plus tard du jour de sa date, aux Maires, Echevins ou Syndics des villes, communautés ou paroisses, à l'effet d'être par eux vifée, en marquant le jour qu'elle leur aura été représentée, & enfuite enregiftrée, gratis, aux Greffes desdites villes, communautés ou paroisses, où il y en a.

FAIT en notre hôtel à Poitiers, le 1788.

L'HISTOIRE EN DOCUMENT

Bien avant la conscription créée sous la Révolution, existait déjà un recrutement temporaire dans l'armée. Depuis 1726, les jeunes des paroisses étaient contraints de tirer au sort. L'opération se réalisait sous l'autorité de l'intendant et participait à la création des régiments provinciaux qui pouvaient être amenés à soutenir la guerre aux côtés des troupes d'active. A l'issue de sa période, l'homme recevait un congé absolu.

Le document présenté aujourd'hui est un congé absolu qui concerne François Masson. Il s'agit très vraisemblablement de François Masson né le 28 avril 1758 à Saint-Maixent, fils de Gabriel Masson vigneron-jardinier à La Châlonnière d'Exireuil et de Marie Lezay. Il épouse le 17 juin 1793 à Saint-Maixent Jeanne Billeront, tricoteuse, née dans la même ville. On retrouve sur le document tous les attributs militaires (drapeaux, canons, mortiers, tambours, uniformes) et les symboles de la monarchie capétienne (couronne ferme, fleurs de lys). Pour le féru de généalogie, ce type de document fournit quelques indications. On apprend par exemple que François Masson avait les « cheveux noirs et crêpés (sic), visage rond et blanc, bouche grosse, au-dessous quelques marques de petite vérole, les yeux roux » et faisait environ 1 mètre 60. Malheureusement, il est assez rare que ce type de document ait été conservé.

TRAVERSI (Gaspard), *La Rixe*, 1754, Musée du Louvre

CET ETUDIANT NIORTAIS VOULAIT JUSTE PRENDRE UN PETIT CAFE (1734)

Jean Alexandre Clémençon, originaire de Niort, étudie le droit à Poitiers. Le 20 décembre 1734, il retourne dans la capitale pictave mais s'arrête prendre un café à Saint-Maixent où il a quelques connaissances.

Vers 21 heures 30, il entre chez Odelucq qui tient un bel établissement rue Châlons. Il porte une épée et est accompagné de deux fils du notaire Caillon : René (20 ans) et Christophe (17 ans). Les trois hommes s'installent dans une pièce du rez-de-chaussée et commandent trois cafés. Ils ne sont pas les seuls puisque quatre hommes sont déjà attablés devant de l'eau-de-vie : Louis Hinou, 20 ans, fils d'un marchand ; François Bonnan, 26 ans, clerc d'un procureur ; Etienne Savignon, 34 ans, boutonnier et Georges Maixent Lamoureux, 22 ans, praticien. Le maître des lieux est alité dans la même pièce, le bras cassé et c'est sa femme, Marie Jeanne Pion, qui est au service.

René Caillon reconnaît parmi le groupe déjà attablé son cousin Georges Maixent Lamoureux : « Je vous souhaite le bonsoir mon cousin.

- Bonsoir ».

Clémençon dit quelques instants plus tard : « J'ai froid ». Lamoureux, bien qu'il n'appartienne pas à la même bande, rajoute un fagot dans la cheminée. Seul Christophe Caillon prétendra plus tard qu'un des jeunes avait lancé un fagot dans l'estomac de Clémençon.

Quand Lamoureux se retourne, il voit Bonnan et Clémençon se battre. Clémençon sort son épée avant que des jeunes des deux groupes, Savignon et un des fils Caillon, ne lui prennent. Ils confient cette arme à la femme du confiseur qui court la cacher dans une ruelle de lit. Au même moment, Bonnan et Clémençon, en se battant, se rapprochent du lit du maître de maison qui craint que les belligérants ne le heurtent accidentellement. Sa femme crie : « Ah, mon mari ! ». Bonnan et Clémençon sont séparés à plusieurs reprises mais recommencent systématiquement à se battre. Cela dégénère car seuls Savignon et Lamoureux restent sans frapper. Lamoureux prétend que Clémençon aurait menacé : « Je suis fâché de ne vous avoir pas tous passé au fil de l'épée ».

La femme de Savignon vient chercher son mari tandis que Bonnan et Clémençon s'empoignent tandis et que d'autres voisins, alertés par le bruit, surviennent. Vers minuit, Clémençon et les deux fils Caillon se rendent chez le chirurgien Bonaventure Daniau. Le jeune homme prétend été maltraité verbalement et physiquement par Bonnan et Hinou. Sa chemise est déchirée et on constate deux coups à la tête et deux impacts sur le bras, sans qu'aucune plaie ne soit visible. Il dépose une plainte pour « voie de fait, violences, maltraitements » le 21 décembre 1734 et un permis d'informer est délivré le même jour. Clémençon présente rapidement les faits et explique son préjudice : son chapeau et son épée lui ont été enlevés, il a été pris par les cheveux et frappé à coups de poings et de bâtons. Il prétend également que sans l'intervention des autres, « ils l'auraient laissé mort sur place ». La victime reçoit, à sa demande, la visite du médecin Guillaume Texier et du chirurgien Jacques Servant le 21 décembre 1734. Ils lui trouvent une simple contusion sur le coronal, avec une inflammation. Le patient se plaint aussi de plusieurs coups aux épaules sans que les praticiens ne constatent quoi que ce soit.

Quelques jours, Clémençon, les deux fils Caillon et Lamoureux reviennent sur les lieux de l'affrontement. Le Niortais identifie son chapeau et son épée chez le cabaretier mais Marie Jeanne Pion refuse de lui redonner car elle exige le remboursement des dommages : des tables ont été renversées, des verres et des bouteilles cassés.

Le 18 janvier 1735 un décret d'ajournement personnel est signé contre Bonnan et Hinou et un simple décret d'assigné contre Savignon. Chacun des protagonistes a sa version et se présente comme une victime. L'interrogatoire de Bonnan se déroule le 1er avril 1735. L'accusé prétend que c'est Clémençon qui a fait naître la querelle en insultant Lamoureux. Comme Bonnan s'inquiétait pour Lamoureux, Clémençon lui aurait dit :

« En veus tu prendre le party ?

- Je le prendray s'il en était question ». Clémençon l'aurait alors menacé de le frapper, avant de lui donner un soufflet et de se jeter sur lui, rejoint par René Caillon. Il se défend mais il est pris par les cheveux, sa perruque et son col de chemise déchirés. Il ne nie pas avoir frappé mais il raconte que Clémençon l'aurait menacé, ainsi que Lamoureux et Hinou de « leur passer au travers du corps » en donnant un léger coup de pointe d'épée au niveau de la gorge de Lamoureux, ce qui « le blessa légèrement ».

Hinou et Savignon sont entendus le 2 avril 1735. Hinou prétend que c'est Clémençon qui a été vindicatif envers Bonnan, l'agressant même avec son épée. Hinou affirme que Caillon l'a frappé et qu'avec Clémençon, ils l'ont mis au sol.

Etienne Savignon raconte avoir été surpris de voir tout d'un coup Clémençon, Bonnan, Hinou et les frères Caillon se battre. Lui n'a fait que protéger le lit d'Odelucq et prendre l'épée. Quand Caillon lui a demandé pourquoi il prenait l'épée, il a répondu : « C'est pour empêcher que vous ne blessé quelqu'uns donnez le à la dame Odelucq ».

Par la suite, Clémençon fait appel afin que cela soit jugé à l'extraordinaire, c'est-à-dire que le tribunal de la sénéchaussée de Saint-Maixent soit débouté de l'instance, alors que Savignon demande à ce que cette demande soit déclarée comme non-recevable. Un jugement qui n'a malheureusement pas été conservé, est rendu le 8 juin 1735 par Bruslon mais dix jours plus tard, le procureur Giraudeau requiert un simple renvoi à l'audience « attendu la légèreté de la nature et la cause » de l'affaire. Finalement, la justice souvent lourde et chicanière d'Ancien Régime classe donc en simple audience cette ténébreuse affaire.

2024

PATRIMOINE

CLOCHER DE L'ÉGLISE ABBATIALE

La partie haute du clocher de l'église abbatiale, érigée en 1888, nécessitait une sécurisation. Les chutes d'éléments se multipliaient depuis des désordres de structure reconnus en 2008. Le tremblement de terre de juin 2023 a imposé de nouveaux travaux pour ce chantier qui a débuté en décembre 2023. Au premier semestre 2025, les travaux devraient être terminés.
Parmi les corps de métiers qui se succèdent autour du monument figurent plusieurs tailleurs de pierre.

ENIGME

Réponse du n° 8

Retable de l'abside centrale de l'église abbatiale, bois sculpté, stuc polychrome, fin du XVIIe siècle baroque. "Copie" de la Belle Jardinière de Raphaël, à gauche.

Enigme n° 9 : où se situe cette ruelle ?

Ad79 36 Fi 3619 – Défilé militaire devant la porte Châlon

LA PORTE CHÂLON : UN LIEU À (RE)DÉCOUVRIR

La Porte Châlon, appelée Porta Caledonis en 1086, est le lieu emblématique de la ville de Saint-Maixent-l'Ecole à laquelle elle servit longtemps de logo.

Portant le nom de la famille chargée de sa défense au Moyen Age, elle est au départ une porte essentiellement défensive. Au XVIIIe siècle, alors que sous l'impulsion des intendants dont le comte de Blossac, des travaux d'urbanisme s'engagent (contournement de la ville par la route royale Paris-Espagne, conception des promenades, suppression des remparts), la vieille porte ne correspond plus aux besoins. L'hôtel de ville, à l'époque situé dans l'échevinage au coin des rues Anatole France et de l'Audience est alors déplacé dans la Porte Châlon. Ce nouveau bâtiment est construit entre 1761 et 1762, par l'entrepreneur Saint-Maixentais Jean Milleau sous la direction de Richard Lecointe-Puyraveau, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées. Le lieu a plusieurs usages au fil du temps : hôtel de ville, justice de paix, bureau d'octroi pour taxer les marchandises entrant dans la ville, salle de garde, bureau pour le pont à bascule, bureau de placement pour les soldats de passage, etc.

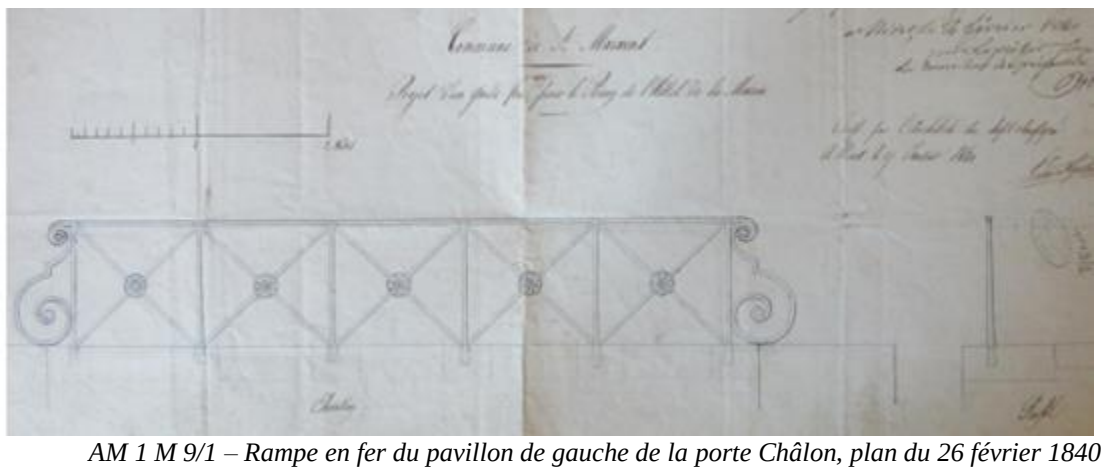

AM 1 M 9/1 – Rampe en fer du pavillon de gauche de la porte Châlon, plan du 26 février 1840

Ce que l'on sait moins, c'est que cette entrée de ville a toujours eu une portée politique. Les armoiries du comte de Blossac y figuraient à la construction, remplacées sous la Révolution par des inscriptions et même les trois couleurs nationales surmontées d'un bonnet phrygien. De même, ce lieu est celui des défilés, que ce soit pour la Coupe du monde de football ou celui de la Libération.

AM 1M 9/2 – Plans du projet d'hôtel de ville en 1889-1898

Toutefois, le lieu se révèle rapidement peu pratique puisque la porte d'entrée de ville coupe en deux les pavillons qui n'ont aucune communication entre eux. C'est pourquoi des constructions parasites sont érigées tout autour au XIXe siècle. Un grand projet, qui n'a heureusement pas été mené à son terme, a été conçu en 1895 : l'architecte Georges Lasseron, concepteur de l'hôtel de ville de Niort, prévoyait un programme similaire à Saint-Maixent qui aurait complètement dénaturé cette Porte Châlon. D'autres architectes connus sont intervenus avec plus d'élégance, à l'instar de Pierre-Théophile Segretain qui dessine la rampe en fer du pavillon gauche en 1840.
C'est ce riche passé, parfois méconnu, que ce Cahier saint-maixentais n° 1 de l'association Sanctus Maixentus, édité en 2024, s'attache à faire revivre.

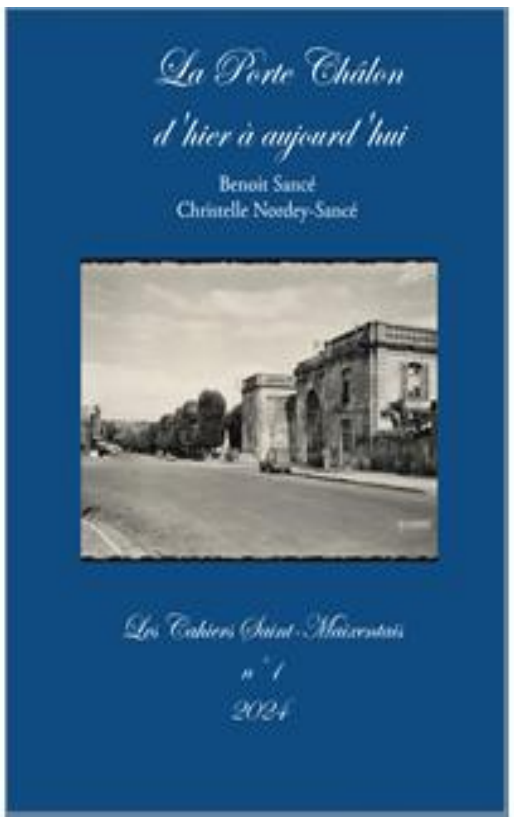

ON PARLE DE SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

Christophe Pusset, animateur radio à France Bleu Poitou fait régulièrement découvrir la région grâce à sa rubrique Destination Poitou. En octobre 2024, il a posé son micro dans notre ville. Ses reportages peuvent être entendus aux horaires suivants : du lundi au vendredi à 10 heures 37, 14 heures 57 et 17 heures 33 ; en intégralité le dimanche entre 9 heures et 10 heures.
Sont ainsi intervenus Dominique Annonier à propos des bords de Sèvre, Jean-Marie Godard sur le cloître de l'abbaye et Sanctus Maixentus quant à l'abbatiale et l'hôtel Balizy.
L'émission peut être réécoutée et podcastée :
https://www.francebleu.fr/emissions/les-parcs-et-jardins-du-poitou/poitou

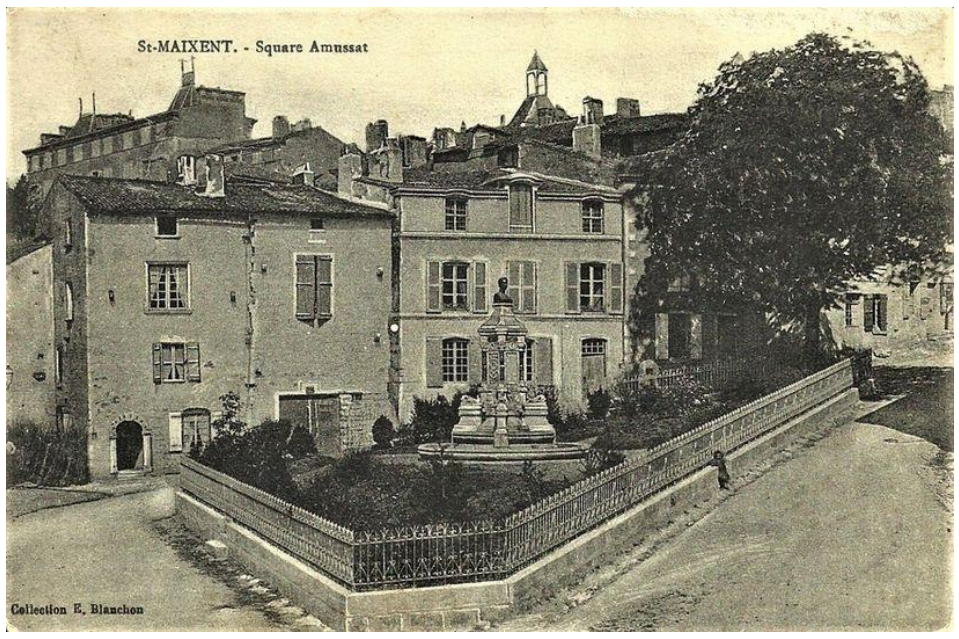

LA PLACE AMUSSAT

La place a été aménagée en l'honneur de Jean Zulima[1] Amussat né à Saint-Maixent en 1796 (actuel n° 19 rue Georges Clemenceau), décédé à Paris en 1856. Son père, Jacques Nicolas, est également chirurgien. Jean Zulima Amussat est inhumé au cimetière du Père-Lachaise aux côtés de son fils Auguste Alphonse Amussat (1820-1878), chirurgien. Son cœur a été déplacé au cimetière de Saint-Maixent le 16 janvier 1857.

(1) Le prénom Zulima est soit d'origine hébraïque, dérivé de Salomon ; soit d'origine arabe signifiant paix ou sérénité

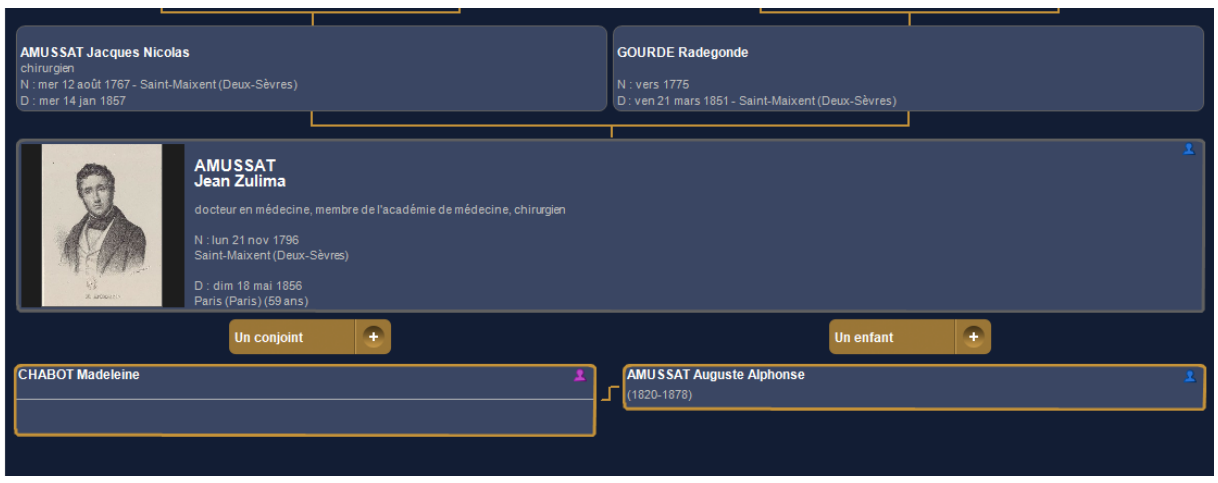

Il soutient sa thèse, *Considérations sur l'étude de l'anatomie*, à la Faculté de médecine de Paris en 1826, après avoir été reçu deux ans plus tôt à l'Académie nationale de médecine.

Après son décès survenu en 1856, la ville de Saint-Maixent décide d'élever en sa mémoire un monument sur l'ancien emplacement de l'église Saint-Saturnin. Plusieurs plans sont alors proposés pour l'aménagement de la place Amussat :

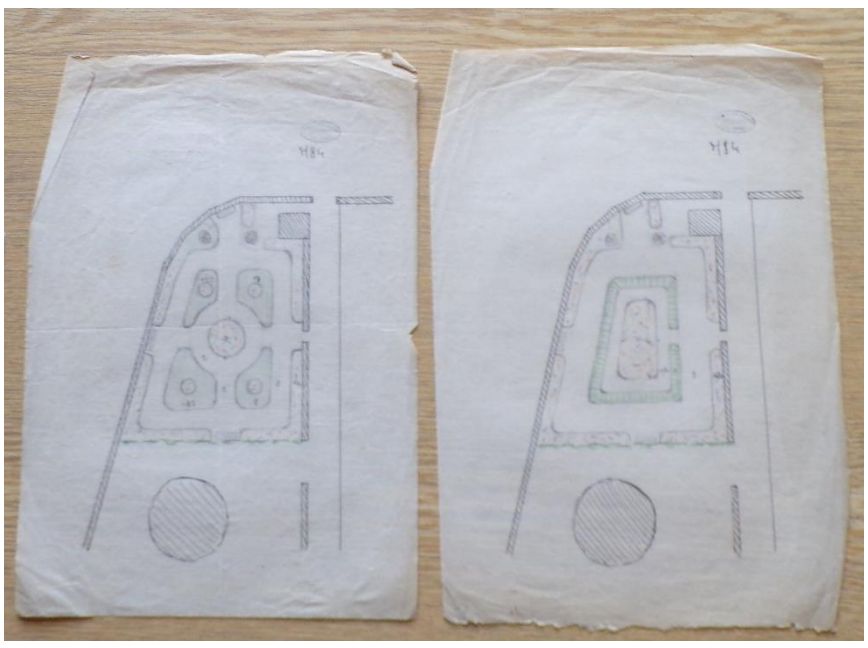

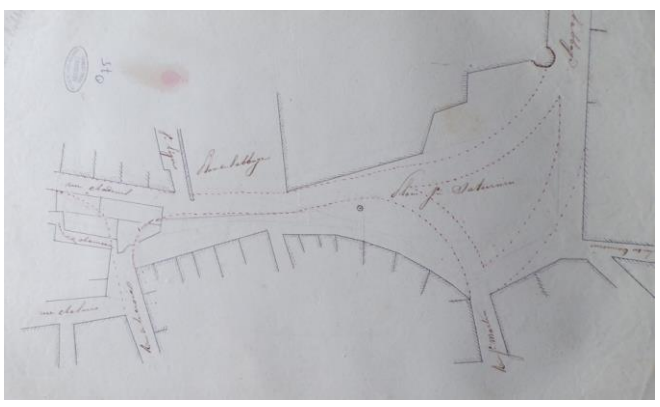

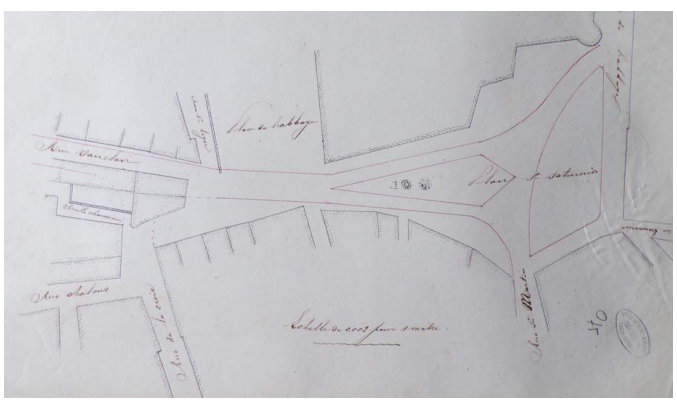

Dans la souscription, la ville de Saint-Maixent (délibérations de 1874) contribue à hauteur de 300 francs pour le buste en bronze, plus la concession d'eau et l'entretien du jardin ; la famille Amussat prend en charge le socle et la clôture qui l'entoure.

L'inauguration du monument a lieu le 22 avril 1878.

Inauguration du monument Amussat.

L'inauguration du monument élevé à la mémoire du docteur Amussat, à St-Maixent, sur la place de l'Abbaye, a eu lieu lundi dernier.

A une heure précise, un nombreux cortège, précédé de la musique municipale et escorté par la compagnie de pompiers, partait de la mairie.

En tête marchait M. le maire, ayant à sa droite M. le colonel du 114e de ligne et à sa gauche M. Amussat, médecin à Paris, fils du célèbre docteur. Venaient ensuite les autres membres de la famille, plusieurs médecins, messieurs les officiers de la garnison, les membres du Conseil municipal les fonctionnaires, M. Bogino, statuaire, auteur du buste ; M. Pairault, sculpteur, et M. Brohier, architecte du monument.

Malgré la pluie qui tombait à torrents, une foule nombreuse et sympathique encombrait la place de l'Abbaye ; les croisées des maisons qui l'entourent étaient garnies de curieux.

Le voile qui couvrait le buste venait d'être enlevé et l'assistance a pu examiner dans leurs détails l'œuvre remarquable de M. Bogino et le monument dû à l'habile ciseau de M. Pairault.

Trois discours ont été prononcés : par M. Goguet, maire, par M. le docteur Tillé et par M. le docteur Gouriet.

Après le départ du cortège, les portes du square qui entoure le monument ont été ouvertes au public qui a pu, à son tour, juger du fini de l'œuvre de MM. Bogino et Pairault.

Voici le discours de M. Goguet, maire :

« Messieurs,

» Le monument que nous inaugurons aujourd'hui a été élevé à la mémoire d'un médecin célèbre, et la célébrité de son nom honore notre ville, qui l'a vu naître. Nous sommes fiers de compter le docteur Amussat au nombre de ses plus dignes enfants.

» Des voix plus autorisées que la mienne vous diront ce que fut l'homme de science et de travail.

» A 27 ans, M. Amussat était membre de l'académie de médecine. Honneur bien rare, peut-être unique !

» Ses importants travaux, ses savantes investigations dans le domaine de la chirurgie lui avaient valu d'entrer dans cette docte compagnie avant même que la Faculté lui eût conféré le titre de docteur.

» M. Amussat était un esprit chercheur, inventif ; ses découvertes en chirurgie ont rendu d'immenses services.

» Que de souffrances humaines ont été adoucies par les inventions dont l'honneur lui revient !

» En consacrant sa vie au soulagement des douleurs physiques, M. Amussat n'oubliait pas qu'il est d'autres souffrances, qui ont aussi besoin de leur médecin.

» Il n'ignorait pas, lui le savant, l'homme d'étude, qu'il est d'autres plaies que celles du corps, qu'il existe aussi des plaies morales et que la plus dangereuse, entre toutes, c'est l'ignorance.

» La population de St-Maixent tout entière connaît les dernières volontés de cet homme de bien, de ce bon citoyen aux idées larges et libérales. Chaque année nos jeunes enfants entendent prononcer son nom aux distributions de prix de nos écoles communales ; et les plus méritants d'entre eux emportent de nos fêtes scolaires le souvenir de son intelligente générosité.

» Les prix Amussat sont un monument que notre illustre compatriote avait lui-même élevé à sa mémoire impérissable, et qui lui survivra plus longtemps que le bronze qui représente ses traits.

» En lui consacrant cet autre monument, œuvre d'habiles artistes, ses concitoyens lui donnent le témoignage posthume que ses bienfaits et ses services ne sont pas oubliés par eux.

» En leur nom, je suis heureux de proclamer ici, devant cette nombreuse assistance, devant l'honorable famille du docteur Amussat, devant ses collègues accourus à cette fête, combien son nom était cher et sympathique à cette excellente et laborieuse population de St-Maixent. »

Mémorial des Deux-Sèvres, 25 avril 1878, n° 49

Le monument est démonté en 1987 pour des raisons d'aménagement urbain. Il est remonté dans le parc Chaigneau en décembre 1996.

Monument près du parc Chaigneau

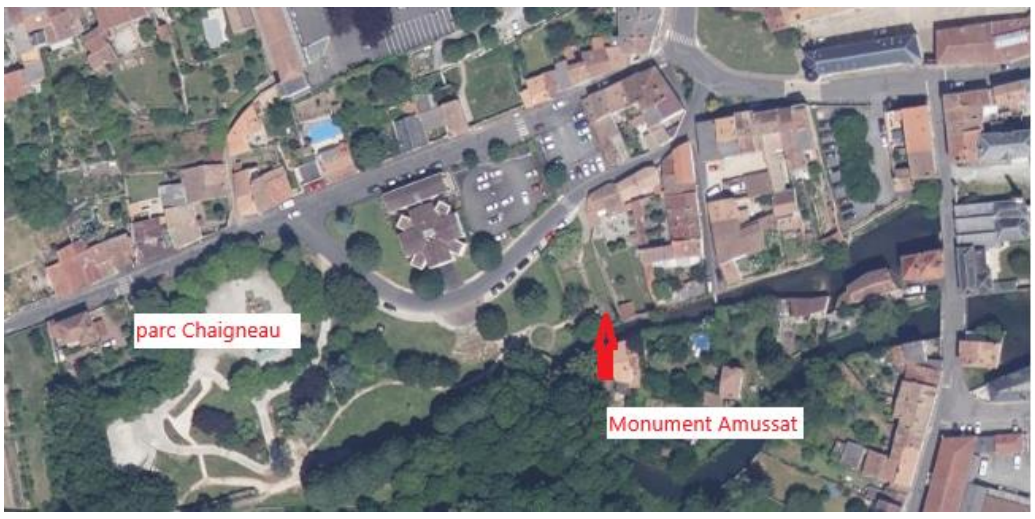

(1)

(2)

(1)
Le bâton d'Esculape, le serpent s'enroulant le long d'un bâton est appelé bâton d'Esculape. Il est associé à la tombe d'un médecin ou d'un pharmacien.
Le houx désigne la persistance de la vie.

(2)
La chouette est un motif funéraire utilisé depuis l'Antiquité. C'est un symbole de **connaissance** et de survie à travers la mort.
Le houx, *ilex*, persistance de la vie.
C'est probablement un **calice** qui est sculpté au centre
La couronne est un symbole d'éternité, son cercle n'a ni début ni fin.
Les quatre colonnes peuvent suggérer les points cardinaux ou les quatre Evangélistes

PATRIMOINE

LA TOUR DE L'HORLOGE

Démolition en 1969 (arch. municipales)

1er décembre 2024

1er décembre 2024

Un petit chemin a été aménagé permettant de faire le tour de ce monument.